

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°2 du jeudi 03/11/2016 à 12h30  
(MR290 et 6220)

## PROCES VERBAL No 2

**Note : sont indiqués uniquement les présents lors de la deuxième partie de séance qui a eu lieu en 6220**

Présent(es) en séance :	<u>Corps professoral</u> : Mathieu Couttenier; Annabelle Lever; Pilar Nogues-Marco; Anne Sgard <u>Corps du CER</u> : Roy Gava; Sabine Pitteloud; Yannick Rousselot; Jonathan Zufferey <u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau; Blaise Dupuis <u>Corps des étudiants</u> : Liala Consoli; Quentin Stauffer; Sebastian Zelada Cabrera
Excusé(es) :	<u>Corps professoral</u> : Patrick-Yves Badillo (procuration à Mathieu Couttenier); Frédéric Varone (procuration à Annabelle Lever); Frédéric Giraut
Sont également présents	<u>Doyen</u> : Bernard Debarbieux <u>Conseillers aux études</u> : Gaétan Clavien; Mathieu Petite <u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera <u>Assistants de l'administratrice</u> : Murielle Grolimund; Lara Broi Etudiante : Nesrine Ghulam
Invité(es) :	En première partie : Klea Faniko et Juliette Labarthe qui remplace Brigitte Mantilleri
Procès-verbal assuré par	Murielle Grolimund
Information sur la séance :	La séance du conseil participatif s'est faite en deux temps. La présentation de l'enquête a eu lieu dans la salle MR290 à 12 h 30 et les autres points ont été traités dans la salle 6220.

1. Présentation des résultats d'une enquête sur les conditions de travail et la carrière académique à l'UNIGE
2. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
4. Élections de la Présidence et du Bureau du Conseil participatif (quorum des présences requis)
5. Création d'un DAS "Relations Publiques Digitales"
6. Modification mineure du CAS "Développement durable post-2015"
7. Modification de la composition de la commission de l'enseignement
8. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 28/10/2016)
9. Divers

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Décanat	Présentation des résultats d'une enquête sur les conditions de travail et la carrière académique à l'UNIGE	<p><b>En MR 290</b> Présentation : Klea Faniko et Juliette Labarthe.</p> <p>Cette enquête a été menée au printemps 2015 par la Dre Klea Faniko, chercheuse en psychologie sociale à l'UNIGE, auprès de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche.</p> <p>La naissance de ce projet a eu lieu suite à la récolte de plaintes au Bureau de l'Egalité. Cette base de données scientifiques est très attendue par d'autres Universités en Suisse.</p> <p>Un rapport de l'Université sera disponible le 24 novembre prochain.</p>		
2	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers	<b>En 6220</b>	<b>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Un "Divers" est annoncé.</b>	
3	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente	-	<b>Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.</b>	
4	Conseil participatif	Élections de la Présidence et du Bureau du Conseil participatif (quorum des présences requis)	<p>Lors de la séance précédente du 6/10/2016, aucun membre n'a souhaité proposer sa candidature pour le poste de président/e. Il a été convenu, de reporter l'élection à cette séance.</p> <p><b>Information :</b> La présidence ne peut être élue que si les 2/3 des membres sont présents ou représentés. Les modalités d'élection de la Présidence et du Bureau sont décrites dans le Règlement interne du Conseil. Le/la nouveau/nouvelle président/e est issue d'un autre corps que le président sortant sauf en cas d'absence de candidate déclarée d'un autre corps. L'élection de la présidence et du bureau se déroule en trois temps : d'abord le/la Président/e ensuite le/la vice-président/e puis le bureau</p> <p><b>Président/e</b> « L'élection de la présidente a lieu au scrutin secret et uninominal. Est élue la candidate qui obtient la majorité relative des suffrages des membres présents ou représentés ».</p> <p><b>Vice-président/e</b> Rappel : selon le Règlement, le/la vice-président/e ne peut être membre</p>	<p><b>M. Blaise Dupuis est élu Président du conseil avec 12 voix en sa faveur contre 3 voix pour la professeure Annabelle Lever.</b></p> <p><b>M. Jonathan Zufferey est élu vice-président avec 13 voix et 2 bulletins nuls.</b></p> <p><b>Les autres membres du bureau sont élus à l'unanimité.</b> <b>Représentante du PENS : Annabelle Lever</b> <b>Représentant du Corps des étudiants : Quentin Stauffer</b></p>	

*du même corps que le/la Président/e.*

**Bureau**

*« Le bureau est composé de la présidence élue et de deux autres membres, chacun issu d'un des corps restant. Si un corps n'arrive pas à se mettre d'accord sur cette désignation, le Conseil procède à une élection, à la majorité relative, parmi les candidates proposées par ledit corps. »*

Plus des 2/3 des membres du Conseil étant présents ou représentés, à savoir 15 sur 16 membres, les élections peuvent avoir lieu.

*Élection du/de la président/e*

Le président sortant annonce que deux candidatures ont été déposées auprès de l'administratrice. Il s'agit de la professeure Annabelle Lever et du PAT Blaise Dupuis. Il demande si l'un des membres souhaite également déposer sa candidature lors de la séance. Aucune autre candidature n'étant déposée, le président sortant demande aux deux candidats à la fonction de président/e de se présenter brièvement.

Le nouveau Président, Blaise Dupuis PAT, remercie le bureau sortant pour le travail fourni durant l'année 2015-2016.

Il souhaite mettre en évidence 3 points du règlement interne du Conseil participatif

1. Art. 3. Convocation et ordre du jour : Alinéa 4 : le président rappelle que *"les membres du Conseil peuvent proposer des points à l'ordre du jour en envoyant au moins quinze jours avant la séance une demande écrite à la Présidente accompagnée des documents nécessaires"*.
2. Art. 5. Procès-verbaux et publicité : Conformément à l'alinéa 4, le président demande que tous les procès-verbaux, depuis la création de la faculté, soient en ligne sur le site de la SdS.
3. Art. 9. Vote par procuration : le président rappelle qu'il faut respecter les conditions mentionnées à l'alinéa 4 afin que la procuration donnée soit valide

5	Décanat	Création d'un DAS "Relations Publiques	<i>Les relations publiques sont considérées comme la discipline référentielle pour toutes les branches de la communication Corporate ou Institutionnelle. Apparues et développées aux Etats-Unis à la fin du 19e siècle, et fréquemment confondues avec les seules Relations Médias</i>	<b>La création du DAS "Relations Publiques Digitales" est adoptée à l'unanimité.</b>	
---	---------	--	---	--	--

		Digitales"	<i>ou Relation Presse, elles sont aujourd'hui très fortement sollicitées par les entreprises, tant à l'interne (RP dites intégrées) qu'à l'externe (agences), pour leur apport stratégique, conceptuel et gestion des crises. Les professionnels des relations publiques, tout comme les communicants issus d'autres disciplines de la communication mais aussi du journalisme, éprouvent le besoin d'une mise à niveau avec la mutation digitale, l'essor du Web participatif et des communautés de partage, mais aussi des techniques de e-réputation et de référencement qui nécessitent de nouvelles compétences afin de maîtriser les outils des RP 2.0.</i>	
6	Décanat	Modification mineure du CAS "Développement durable post-2015"	Quelques adaptations mineures sont apportées au plan d'études (modification du titre et augmentation du nombre d'enseignement en présentiel pour le module 7).	<b>La modification mineure du CAS "Développement durable post-2015" est adoptée à l'unanimité.</b>
7	Décanat	Modification de la composition de la commission de l'enseignement	Prof. Matteo Gianni (représentant du Décanat) Prof. Annabelle Lever Prof. Hy Dao Prof. Eric Widmer <b>remplacé par la prof. Claudine Burton-Jeangros</b> Prof. Bruno Amable CER : Loic Pignolo, Jean Rochat et Gaëtan Clavier Étudiantes : Alina Datsii et Liala Consoli PAT : Miriam Blum PAT : Nicolas Arni-Bloch	<b>La modification de la composition de la commission de l'enseignement est adoptée à l'unanimité.</b>
8	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 28/10/2016)	Le CER souhaite créer une enquête destinée à leur corps, pour avoir un retour sur l'introduction des tutorats et la réforme des Bachelors. Ils pourraient être aidés par des étudiants.  Le Doyen indique que le Décanat est d'accord pour que cette enquête ait lieu. Il rappelle que les étudiants ont déjà fait une enquête en ligne à ce sujet auprès de leurs pairs, par le biais d'un questionnaire et ADEVEN, sur demande du décanat, a exploité les questionnaires d'évaluation pour les cours d'automne 2016 pour identifier parmi les remarques libres celles qui portaient sur le changement de format des enseignements de Bachelor 2eme niveau.  Le Doyen informe qu'ADEVEN réfléchit actuellement à l'adaptation du questionnaire sur l'évaluation des enseignements car très peu de	-

			<p>réponses ont été reçues, les étudiants répondant de moins en moins. Il y a une réflexion en cours pour savoir si l'évaluation des enseignements pourrait avoir lieu tous les deux ans et/ou éventuellement sur smartphone.</p> <p>Le Doyen précise que la réforme sur les Master va se discuter dans les comités scientifiques et portera sur la structure des plans d'études, la liste des cours et les mentions ; elle devra aussi porter sur le contenu pédagogique. Il précise que les nouveaux plans d'études seront portés à l'ordre du jour du collège des professeurs du 19 décembre et ensuite au conseil participatif qui suivra</p>	
9	Conseil participatif	Divers	<p>Afin de pouvoir communiquer sur ces questions, les représentants du CER demandent à obtenir une liste de tous les membres du CER de la Faculté.</p> <p>L'administratrice se renseignera auprès du service communication si elle est autorisée à fournir ce type de liste ; dans le cas contraire une autre solution pourra être proposée.</p> <p>Une séance du Conseil participatif est agendée au mardi 20 décembre à 12h15.</p>	

La séance est levée à 14h45